

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 2 février à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 27 janvier 2021, se sont réunis à la salle des fêtes de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Date de la convocation : 27 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 25

Présents : Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Jackie FORASTIER, Jean-Baptiste THOUET, Nadège COUSSEAU, Sébastien VOYARD, Sylvie JACOB, Dominique ALLAIRE, Francis SIREAU, Nadine LEROYER, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Thierry GASNIER, Jean-Marc TRESSEL, Emmanuelle VEILLE, Marie-Aude BOURDIN, François LEBON, Pascal PINARD, Bénédicte AUMASSON, Sébastien RICHOUX, Claude GODIN, Emmanuelle LIMA.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Magali L'HERMITE a donné pouvoir à M. Benoît BARANGER

M. Frédéric CLEMENT a donné pouvoir à Mme Sylvie JACOB

Mme Laurence SOUILLET a donné pouvoir à Mme Bénédicte AUMASSON

Absents : Mme Moïsette REFRAY, Mme Emmanuelle CASSAGNES

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Aude BOURDIN est désignée pour remplir cette fonction.

- Présentation des vœux de Monsieur le Maire
- Installation de Madame Emmanuelle LIMA suite à la démission de M. Olivier LENOIR
- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 – POINT REPORTÉ

1 – FINANCES

- 1-1 Passeports Loisirs Jeunes

2 – AFFAIRES GENERALES

- 2-1 CCTOVAL – RPQS 2019 Eau et Assainissement
- 2-2 CAVITES 37 – Adhésion et retraits de communes
- 2-3 Modification des membres suppléants de la commission de contrôle des listes électorales
- 2-4 Convention tripartite de mise à disposition des anciens locaux de l'EHPAD
- 2-5 Adhésion 2021 au FLES
- 2-6 Adhésion à l'ANPCEN
- 2-7 Adhésion au CNVVF
- 2-8 Candidature au concours Les Rubans du Patrimoine édition 2021

3 – PERSONNEL MUNICIPAL

- 3-1 Mise à disposition d'un agent de la commune à la commune de Rochecorbon

4 – CULTURE

- 4-1 Modification avenant au protocole d'accord CAEMU
- 4-2 Programmation culturelle 2020-2021 – 1^{er} trimestre 2021

- **Décisions du Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.**

- **Questions et informations diverses**

➤ **Présentation des vœux de Monsieur le Maire à l'ensemble du Conseil municipal.**

➤ **Installation de Madame LIMA Emmanuelle suite à la démission de Monsieur Olivier LENOIR**

Monsieur Benoît BARANGER, a ensuite ouvert la séance à 19h10 et fait appel nominal. Il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Madame Marie-Aude BOURDIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le conseil municipal a poursuivi l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et pris les décisions suivantes :

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

Le point est reporté à la séance du 23 février 2021.

DELIBERATIONS

D001 –FINANCES

D2021_001 FINANCES - PASSEPORTS LOISIRS JEUNES – REVERSEMENT AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. Jacky FORASTIER, adjoint en charge des Finances

VU le CGCT et notamment son article L.2121-29, indiquant que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU la convention passée avec certaines associations sportives ou culturelles de la commune de Bourgueil afin de permettre à des jeunes de bénéficier d'un passeport loisirs jeunes,

CONSIDERANT que le passeport loisirs jeunes permet aux jeunes de 12 à 17 ans inclus de bénéficier d'une aide venant en déduction du prix de l'adhésion de l'activité,

CONSIDERANT que la participation financière est versée directement à la commune et que celle-ci reverse ensuite les sommes à l'association concernée,

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire a versé à la commune la somme de 1870,00 € provenant de 28 passeports loisirs jeunes utilisés en 2020,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le reversement, sous forme de subvention, aux associations concernées de la somme totale de 1 870,00 euros perçue pour les Passeports Loisirs Jeunes et répartie entre les associations comme suit :

ASSOCIATIONS	N° DE CONVENTIONS	NB DE PASSEPORTS	TOTAL
Entente Sportive de Bourgueil	031 001	10	665,00
Avenir Football du Bourgueillois	031 008	16	1 085,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers	031 006	1	60,00
Sam Play	031 009	1	60,00
MONTANT TOTAL			1 870,00

- IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal de la commune
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

- - Pour : 25
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 25 voix.

D002 --AFFAIRES GÉNÉRALES

D2021_002 AG- COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE – RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE – TERRITOIRE DE L'EX-CCPB

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable sur le territoire de l'ex-CCPB, de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire,
- DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, après contrôle de légalité.

ANNEXE :

RPQS 2019 Eau potable Territoire de l'ex-CCPB

D2021_003 AG- SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITES 37 – ADHESION ET RETRAITS DE COMMUNES

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE** l'adhésion de la commune de SAZILLY au Syndicat Intercommunal Cavités 37 ;
- ACCEPTE** le retrait de la commune de TRUYES au Syndicat Intercommunal Cavités 37 ;
- ACCEPTE** le retrait de la commune de LA GUERCHE au Syndicat Intercommunal Cavités 37 ;
- TRANSMET** la délibération correspondante au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

- - Pour : 25
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 25 voix.

D2021_004 AG- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES - MODIFICATIONS

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE** de la modification des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

LISTE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Agir ensemble pour Bourgueil	Nadine LEROYER	Moïsette REFRAY
Agir ensemble pour Bourgueil	Catherine ECHAPT	Sylvie JACOB
Agir ensemble pour Bourgueil	Jean-Marc TRESSEL	Thierry GASNIER
Le Grand Bourgueil	Pascal PINARD	Claude GODIN
Le Grand Bourgueil	Bénédicte AUMASSON	Laurence SOUILLET

D2021_005 AG- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Rapporteur : Monsieur Benoît BARANGER, Maire

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

VU l'urgence ;

CONSIDERANT que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition des anciens locaux de l'EHPAD de Bourgueil, sis 5 rue Victor Hugo, à passer avec la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire et l'EHPAD Riv'age de Loire, tel que ci-annexé,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ANNEXE :

Convention

- - Pour : 25
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 25 voix.

D2021_006 AG- ADHESION AU FONDS LOCAL EMPLOI SOLIDARITE (FLES)

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion et la participation au FLES pour l'année 2021

FIXE le montant de l'adhésion à 400,00 euros

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6281 (subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé) du budget 2021.

- - Pour : 25
- - Contre : /

- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 25 voix.

D2021_007 AG- ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BOURGUEIL A L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES (ANPCEN) ET PARTICIPATION AU LABEL « VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS »

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes,

CONSIDÉRANT que la commune de Bourgueil souhaite s'engager en faveur du développement durable et notamment dans le domaine de l'éclairage public,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de Bourgueil d'adhérer à cette association et de soutenir les actions dans ce domaine,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** l'adhésion à l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).
- DÉCIDE** de présenter la candidature de la commune de Bourgueil en vue de l'obtention du label « Villes et Villages Étoilés ».
- ACCEPTÉ** le montant de la cotisation annuelle d'un montant de 150 €.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette adhésion.

- - Pour : 25
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 25 voix.

D2021_008 AG- ADHESION DE LA COMMUNE AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association,

CONSIDÉRANT que la commune de BOURGUEIL est labellisée « Villes et Villages fleuris »,

CONSIDÉRANT que l'adhésion, obligatoire pour les communes labellisées, au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, présente un intérêt municipal certain,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) pour l'année 2021.
- ACCEPTÉ** le montant de la cotisation de 225 € pour l'année 2021,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette adhésion.

- - Pour : 25
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 25 voix.

Rapporteur : Madame Catherine ECHAPT, conseillère déléguée au patrimoine

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la politique de revalorisation du patrimoine bourgueillois ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de candidature au concours Les Rubans du Patrimoine pour l'édition 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

- - Pour : 25
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 25 voix.

D003 –PERSONNEL MUNICIPAL

D2021_010 RH- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE BOURGUEIL A LA COMMUNE DE ROCHECORBON

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

CONSIDERANT l'accord trouvé entre les deux collectivités,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention passée avec la commune de ROCHECORBON pour la mise à disposition d'un agent de la commune de Bourgueil, dans le cadre d'une mobilité professionnelle,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette délibération.

ANNEXE :

Convention de mise à disposition de personnel

- - Pour : 25
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 25 voix.

D2021_011 CULTURE- AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD DES CMR – ANNULE ET REMPLACE

Rapporteur : Madame Marie-Aude BOURDIN, déléguée en charge de l'animation culturelle

VU l'avenant au Protocole d'Accord portant sur le nombre d'heures/année d'éducation artistique en musique, établi entre la Fédération Nationale des Centres Musicaux et les intervenants musicaux dans les écoles de la commune de Bourgueil pour l'année 2020-2021, approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 octobre 2020,

CONSIDERANT que, le nombre d'heures est finalement de 47h82 et non 50h92,

Il convient d'annuler le précédent avenant au protocole d'accord des CMR, approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2020, et le remplacer par celui annexé à la présente.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant au protocole d'accord n° 370031 CAEMU, tel que ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents nécessaires à la poursuite du dossier.

ANNEXE :**Avenant au protocole d'accord 370031 CAEMU**

- - Pour : 25
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 25 voix.

D2021_012 CULTURE- PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE 2020-2021 – MISE A JOUR

Rapporteur : Mme Marie-Aude BOURDIN, déléguée en charge de l'animation culturelle

VU l'article L1111-1 du Code Général des Collectivités Locales,

VU la délibération en date du 3 juillet 2018 fixant les tarifs applicables aux animations et spectacles du service culturel de la ville,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020 approuvant la programmation du début de la saison culturelle 2020/2021,

VU le contexte sanitaire actuel,

CONSIDERANT la proposition de programmation de la saison culturelle 2020/2021, telle que détaillée ci-dessous,

DATE	SPECTACLE/ANIMATIONS	GENRE	COÛT CESSION	BILLETTERIE
Report des dates 2020 Covid 19	Chloé Lacan La pêche au bonheur	Conte musical 4/ 6 ans et 6/10 ans.	900€ pour 2 représentations Prévoir 4 séances selon les normes sanitaires	S et C
Report des dates 2020 Covid 19	Médiation scolaire et emu - The nomadic dancer/ <i>Report covid 19</i> - Chloé Lacan - Atelier Karl Bonduelle -	Théâtre/ danse/ musique/cuisine De 18 mois au collège	2000€	Gratuit ou S
Report des dates 2020 Covid 19	Les coureurs Barroco theater	Théâtre Collège // lien avec cross	1790€	B +S
Février 2021	L'ombre de la main	spectacle	2000€	S
Mars 2021	Matthieu Barbances	Spectacle scolaire Thème migration	1000€ pour 3 représentations	S
Avril 2021	Rebondire	Résidence	150€	/
Mai 2021 Report 2020	Les siestes bercées	Chant - musique	1800€	/

Pour rappel :

Libellé	Tarif A Spectacle tout public	Tarif B Petites formes Et conférences	Tarif C Jeune public Et Spectacle Découverte	Tarif S Scolaire
Plein tarif	12 €	8 €	4 €	2 €
Tarif réduit 1 CE partenaires - abonnement	10 €	5 €	4 €	
Tarif réduit 2 Etudiants, - de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA	6 €	5 €	4 €	
Moins de 6 ans	Gratuit	Gratuit	4 €	

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** la suite de la programmation de la saison culturelle 2020/2021 telle qu'elle est établie ci-dessus ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de cession des spectacles et tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier ;
- IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget principal de la commune.
 - - Pour : 25
 - - Contre : /
 - - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 25 voix.

DECISIONS

Conformément à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions suivantes :

DM2020_72 CONTRAT DEPANNAGE INTERVENTION ANTENNE COLLECTIVE DU CANAL (SUITE A RESILIATION D'EIFPAGE) - CENTRE LOIRE ANTENNES

Marché d'un montant de 450.00 € HT valable du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

DM2020_81 LOCATION ET ENTRETIEN MACHINE À AFFRANCHIR - PITNEY BOWES

Le montant du contrat est fixé à 925.50 € HT pour 2021 et 1 234.00 € HT pour les années suivantes – Durée de 3 ans.

DM2020_82 REMBOURSEMENT FRAIS RÉPARATION MÂT EP AVENUE J. CAUSERET (SINISTRE DU 15/07/2020)

Règlement de 2 796.26 € correspondant au montant des dommages, déduction faite de la vétusté.

DM2020-83 SUBVENTION FONDS SOUTIEN À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DÉPARTEMENT

Montant sollicité : 60% du coût prévisionnel H.T. des travaux, soit 18 837.00 € HT.

DM2020_84 RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION FUNÉRAIRE N°1206

Pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 197,00 euros.

DM2020_85 RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION FUNÉRAIRE N°974

Pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 102,00 euros.

DM2020_86 RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION FUNÉRAIRE N°1049

Pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 102,00 euros.

DM2020_87 RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION FUNÉRAIRE N°1378

Pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 197,00 euros.

DM2020_88 ACHAT CASE AU COLUMBARIUM CONCESSION FUNERAIRE N°2060

Pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 790,00 euros.

DM2020_89 DEMANDE DE SUBVENTION DRAC MISSION APS-APD TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA PARTIE HAUTE DES CHŒURS DE L'EGLISE SAINT-GERMAIN

Montant sollicité : 60% du coût prévisionnel H.T. des travaux, soit 12 459,99 € HT.

DM2020_90 DEMANDE DE SUBVENTION F2D TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA PARTIE HAUTE DES CHŒURS DE L'EGLISE SAINT-GERMAIN

Montant sollicité sur APS/APD et tranche ferme des travaux : 30% du HT soit 88 224,64 € HT.

DM2020_91 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR OU DU DSIL POUR LES TRAVAUX PLACE DES HALLES

Montant sollicité : 60.55% du coût prévisionnel H.T. des travaux s'élevant à la somme de 25 000 € HT.

DM2020_92 DEMANDE DE RECONDUCTION DE SUBVENTION DSIL-PLAN DE RELANCE 2020 POUR 2021 POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA PARTIE HAUTE DES CHŒURS DE L'EGLISE SAINT-GERMAIN

Montant sollicité : 30% du coût prévisionnel H.T. des travaux, soit 251 430 € HT.

DM2020_94 REMBOURSEMENT VÉTUSTÉ - FRAIS RÉPARATION MÂT EP AVENUE J. CAUSERET

La commune encaissera le règlement de la compagnie d'assurances SMACL d'un montant de 585.29 €.

DM2020_95 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F2D 2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS EN CCAS

Montant sollicité : 30% du coût prévisionnel H.T. des travaux, soit 71 550 € HT.

DM2020_96 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS EN CCAS

Montant sollicité : 40% du coût prévisionnel H.T. des travaux soit 95 400 € HT.

DM2021_01 RENOUELEMENT DE LA CONCESSION FUNERAIRE N°1359

Pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 197,00 euros.

DM2021_02 RENOUELEMENT DE LA CONCESSION FUNERAIRE N°1367

Pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 197,00 euros.

AGENDA

OBJET	DATE/HORAIRE	LIEU
Conseil municipal	Mardi 23 février 2021	Salle des fêtes de Bourgueil
Conseil municipal	Mardi 9 mars 2021	Salle des fêtes de Bourgueil

TOUR DE TABLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

Fait à Bourgueil, le 3 février 2021

Le Maire,
Benoît BARANGER

Compte rendu sommaire

Affiché le : - 8 JAN. 2021